

Présentation

L'introduction présente le thème économique développé dans le chapitre.

L'évolution des échanges internationaux et les stratégies des firmes multinationales

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les échanges entre nations et régions se sont considérablement développés. En règle générale, le développement des échanges internationaux a été plus rapide que la croissance économique mondiale. Deux phénomènes sont importants à souligner. D'une part, toutes les nations et les régions du monde n'ont pas connu un tel essor de leurs échanges commerciaux internationaux. D'autre part, les entreprises se sont affirmées comme l'un des acteurs principaux du phénomène de la mondialisation aux côtés des États.



La mondialisation de l'économie « partie 2

5 chapitre

THÈME ÉTUDIÉ

- Les échanges internationaux ;
- l'évolution des échanges internationaux

MOTS-CLÉS

- Compétitivité
- Croissance d'une entreprise
- Délocalisation
- Division internationale du processus productif
- Espace Schengen
- Economies d'échelle
- Filiales atelières
- Filiales relais
- Ferme globale
- Mondialisation

REMUE-MÉNINGES

1. En quoi consiste une délocalisation ?
2. Qui prend la décision de délocaliser ?
3. Quelles sont, selon vous, les causes des délocalisations ?

33

Thèmes étudiés : ils suivent la progression du programme.

Mots-clés : notions et concepts essentiels du chapitre.

Remue-méninges : questionnement sur le document en regard posant une problématique économique à débattre et à développer par l'ensemble de la classe.

Les mots en vert sont définis dans la rubrique « mots-clés » du chapitre.

Les mots en gras suivis de ♦ sont définis dans la rubrique « mots-clés » d'un autre chapitre. Consultez l'index en pages 191 et 192 pour trouver rapidement la définition.

Le cours est jalonné d'applications et de documents accompagnés d'un questionnement qui favorise l'assimilation des connaissances et des notions-clés.

22 CHAP.

A. LES EFFETS NEGATIFS DE L'INFLATION

L'inflation a des effets négatifs sur les agents économiques, mais également sur les autres éléments du cadre monétaire* comme la balance des biens et services.

1. Les effets sur les agents économiques

L'inflation réduit le pouvoir d'achat des ménages et entraîne un transfert de richesse des créanciers vers les débiteurs.

Les effets négatifs pour les ménages

L'inflation réduit les revenus et la richesse des ménages en euros constants, c'est-à-dire en termes réels. En effet, l'une des conséquences de l'inflation c'est qu'une même quantité de biens et services aujourd'hui, ne permet plus d'acheter la même quantité de biens et services puisque la monnaie se déprécie.

Les effets de l'inflation sur les revenus et la richesse des agents économiques

Monsieur Paul dispose d'un revenu disponible de 2 000 euros. Il épargne 200 euros par mois et consomme le reste sous forme de bière et services.

Il utilise 2 % de son revenu disponible pour s'acheter des paquets de cigarettes. Il achète quatre paquets par mois à 10 euros le paquet soit une dépense mensuelle de 40 euros.

Entre 2005 et 2006, le prix du paquet de cigarettes augmente d'un tiers.

1. Avec le même budget, combien de paquets de cigarettes M. Paul peut-il acquérir ? Quelle est votre conclusion ?

Au bout d'un an, Monsieur Paul a accumulé une épargne de 2 400 euros. Le taux d'intérêt annuel est de 3 %.

2. Quelle est la richesse de Monsieur Paul, intérêts compris ? Dans quel cas perd-il du pouvoir d'achat en terme de richesse ?

Les effets négatifs pour les créanciers

Les créanciers subissent également des pertes en cas d'inflation galopante. En effet, avec la dépréciation de la monnaie dans le temps, ils sont remboursés avec une monnaie qui a perdu de sa valeur. En quelque sorte, les créanciers prêtent une certaine somme en monnaie forte et sont remboursés avec une monnaie dont le pouvoir d'achat est plus faible.

Les effets de l'inflation

[...] L'inflation peut [...] provoquer un transfert de richesses au détriment des créanciers et en faveur des débiteurs. Elle allège en effet la charge de sa dette, ou les producteurs, qui voient certains investissements financiers à crédit devenir rentables. Ces effets potentiellement positifs pour le niveau de l'activité économique ne doivent cependant pas occulter le fait que l'inflation nuit fortement aux prêteurs [...].

Source : Cahiers Banque n° 215. Comprendre l'économie. La dynamique de l'inflation. Gilles Jacquot.

179

chapitre 22 > Les politiques économiques de lutte contre l'inflation

ISBN : 978-2-7135-2779-1

© Éditions Casteilla, 2006 - 25, rue Monge - 75005 PARIS

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

de l'ouvrage

TD > Le problème du surendettement des ménages

LA BANQUE DE FRANCE ESTIME QUE LES MÉNAGES S'ENDETENT TROP

Mise en garde de la Banque alors que le gouvernement incite les Français à emprunter

Faut-il inciter les Français à s'endetter davantage ? Qui répond le gouvernement. À l'heure où la consommation est le moteur exclusif d'une croissance peu dynamique, tout ce qui peut dopper l'activité est bon à prendre [...].

L'idée d'augmenter le recours au crédit est pourtant qualifiée de « saugrenue » par un dirigeant de la Banque de France. L'institution, dans son bulletin mensuel publié lundi 26 décembre, s'alarme de la hausse de l'endettement des Français qui, à la mi-octobre, a dépassé 62 % de leur revenu disponible. Les risques de surendettement des ménages sont soulignés par l'UFC-Que choisir. Fin novembre, la Banque de France avait relevé une « accélération » du nombre de dossiers déposés auprès des commissions de surendettement en octobre. Elle avait précisé que, dans 85 % des cas, l'excès de crédit n'est pas la cause du surendettement, qui est plus souvent « la conséquence d'un accident de la vie ».

À la lecture d'une étude intitulée « L'endettement des ménages européens à fin 2004 », réalisée par l'Observatoire de l'épargne européenne (OEE) [...], les Français paraissent relativement « sages » par rapport à leurs voisins européens.

Certes, leur consommation de crédits progresse à un rythme comparable à la moyenne européenne, soit 6,2 % en 2003 et 6,6 % en 2004. Mais, à 11 147 euros par habitant fin 2004, le niveau de leur endettement « reste inférieur de 30 % à la moyenne européenne. Les Français affichent le cinquième plus faible taux d'endettement en Europe. Bien loin des Danos et des Néerlandais (respectivement près de 40 000 euros et près de 53 000 euros par habitant). Quel que soit le pays, en revanche, il n'existe pas de différences majeures quant à l'objet principal du recours au crédit : il s'agit toujours d'investissement immobilier. Le crédit à l'habitat représentait 61,1 % de l'endettement des ménages européens en 2004, selon l'OEE. Les ménages Français se situent « dans la moyenne européenne », relève un rapport intitulé « L'endettement immobilier des ménages » [...].

Les crédits à la consommation ne représentent que 14,4 % de l'endettement total des ménages européens, en 2004, même si leur « consommation » s'est accrue de 8,7 % cette année-là. En France, la consommation n'a progressé que de 4,2 % en 2004. Plus d'un quart (27,7 %) des ménages français a recours au crédit à la consommation. C'est bien moins que les Britanniques (49,3 %) mais beaucoup plus que les Allemands (15,8 %) et les Italiens (10,1 %).

Source : Le Monde, Mercredi 28 décembre 2005, Philippe Le Clouz.

CHÔMAGE ET DIVORCE : PRINCIPALES CAUSES DU SURENDETTEMENT
Les causes du surendettement en 2001*

* Statistiques effectuées sur la base des déclarateurs à la commission de surendettement.
Source : Banque de France.

QUESTIONNEMENT

- 1) Citez les formes d'endettement des ménages présentées dans ces annexes. Quelle est la forme la plus répandue en France ?
- 2) Présentez des données chiffrées permettant d'illustrer l'importance de l'endettement des ménages Français.
- 3) Présentez les causes du développement de l'endettement des ménages Français.
- 4) Pour quelle raison le gouvernement encourage-t-il l'endettement des ménages ?
- 5) Présentez les avantages et les dangers de l'endettement pour les ménages.

chapitre 3 > Les circuits de financement de l'économie

Chaque chapitre se termine par des travaux dirigés, à réaliser en demi-groupe, permettant d'approfondir une question économique d'actualité et de susciter la réflexion des élèves.

Chaque partie se termine par un entraînement à l'examen conforme aux modalités de l'épreuve du Bac.

PRÉPA BAC

Partie I > Analyse de documents

LA BANQUE POSTALE ESCOMPTE 10 MILLIONS DE CLIENTS D'ICI À 2010

Les grandes banques à réseau n'ont qu'à bien se tenir. Après moins de quinze jours d'activité, la Banque Postale a hier, par la voix de son Président, Patrick Wierzycki, affirmé haut et fort des objectifs ambitieux en matière de conquête de clients.

La nouvelle banque issue de la finalisation des services financiers de La Poste entend devenir d'ici à 2010 la banque principale de 10 millions de Français. Soit une progression de 25 % en cinq ans. Ni plus ni moins.

Le nouvel établissement recense au total 28,9 millions de clients dont plus de la moitié ne disposent que du livret A, le produit phare du groupe. Mais il se sort que 8 millions pour lesquels l'établissement fait figure de banque principale. Car, jusqu'au 2 janvier dernier, le groupe ne distribuait pas de crédit immobilier sans épargne logement préalable [...].

Pour [...] séduire davantage de clients, la filiale de La Poste compte sur ses nouveaux produits : le crédit immobilier sans épargne logement préalable et l'assurance-Vie [...].

Mais le véritable coup de pouce viendra des crédits à la consommation pour lesquels le groupe espère recevoir le feu vert des autorités « le plus tôt possible » [...].

Source : La Tribune, Hélène Mazier, 13/01/2006.

LE LIVRET A, OBJET DE TOUTES LES CONVOITISES

C'est le cheval de bataille des banques depuis des années, mais la création de la Banque Postale a relancé la bataille autour du livret A détenu par 46 millions de Français. Les banques réclament la fin du monopole de distribution et le placement tertiaire des ménages, dont jouissent La Poste – depuis 1913 – et les Caisse d'Épargne. Dans la plainte déposée à Bruxelles le 1^{er} décembre, elles évaluent cet avantage entre 300 et 430 millions d'euros par an pour la future Banque Postale. Avec 46,4 milliards d'euros d'encours, le livret A est aujourd'hui l'une des principales ressources de La Poste. Il constitue un produit d'appel non négligeable pour le futur établissement. Pour de nombreux analystes, la banalisation du livret A, qui sert à financer le logement social, est inductible à terme.

Source : Le Figaro Économie, Kemi Leclercq, 21.12.2005.

La Poste dans la banque de détail
Part de marché en % (dépôts)

Le poids des services financiers de La Poste
(en % du chiffre d'affaires 2004)

La ventilation des encours de La Poste
(en % en 2004)
Total : 220 milliards d'euros

Source : La Tribune, Hélène Mazier, 13/01/2006.

II > Les représentations graphiques

> Les courbes

Elles sont utilisées pour représenter l'évolution d'une donnée dans le temps.

En abscisse figurent les années et, en ordonnée, les taux de croissance ou les indices.

Source : Insee, Comptes de la nation.

Commentaire :
La croissance économique a une nature cyclique avec, en particulier, une accélération de la croissance en valeur entre 1999 et 2002 (+ 5,49 %), un ralentissement important entre 2002 et 2003 (+ 2,36 %) et une reprise de la croissance économique en valeur entre 2003 et 2004 (+ 3,99 %).

> Les camemberts

Les camemberts permettent de représenter une structure donnée (le total des parts du camembert est égal à 100 %) sur une année donnée.

Une information sur la structure permet d'identifier les différentes composantes d'une donnée économique agrégée.

Commentaire :
En 2002, les dépenses de transferts sont majoritaires puisqu'elles représentent plus de la moitié des dépenses des administrations publiques.
Ce sont ensuite les dépenses de fonctionnement qui dominent.
On note la part très faible des dépenses d'investissement dans le total des dépenses des administrations publiques.

Structure de la dépense publique en 2002

Source : Insee, Comptes de la nation.

> Les histogrammes

Les histogrammes permettent de représenter une structure et son évolution selon les années.

Le camembert qui en résulte est plus riche avec, à la fois, une analyse chronologique et une analyse structurelle.

Commentaire :
On constate une progression de la part des dépenses de transferts (+ 2 points) et des dépenses d'intérêt liées à la dette (+ 3 points) sur la période.
On constate également un recul de la part des dépenses de fonctionnement (- 4 points) et des dépenses d'investissement (- 2,5 points) sur cette même période.

Source : Insee, Comptes de la nation.

fiche méthode > Calculs et représentations graphiques

Les fiches méthodes, en fin d'ouvrage, présentent des méthodologies à mettre en œuvre, illustrées par des applications.

Sommaire

Première partie > La monnaie et le financement de l'économie	5
Chapitre 1 > Les fonctions et les formes de la monnaie	5
Chapitre 2 > Le contrôle de la régulation de la masse monétaire par la Banque centrale	13
Chapitre 3 > Les circuits de financement de l'économie	21
<i>Entraînement à l'examen</i>	29
Deuxième partie > La mondialisation de l'économie	31
Chapitre 4 > La nature et la mesure des échanges internationaux	31
Chapitre 5 > L'évolution des échanges internationaux et les stratégies des firmes multinationales	39
Chapitre 6 > Le libre-échange et son organisation au niveau mondial	47
Chapitre 7 > La persistance du protectionnisme	55
Chapitre 8 > Les missions de l'OMC	63
Chapitre 9 > La régionalisation des échanges	71
Chapitre 10 > La construction européenne et ses objectifs	77
Chapitre 11 > Les réalisations de l'Union européenne et sa place dans le monde	85
Chapitre 12 > La croissance économique	93
Chapitre 13 > Les critères économiques et sociaux du développement	101
Chapitre 14 > Le développement durable	109
Chapitre 15 > Les inégalités de développement	117
<i>Entraînement à l'examen</i>	125
Troisième partie > La politique macro-économique de l'État	127
Chapitre 16 > Les conceptions libérales et interventionnistes de l'État	127
Chapitre 17 > Les objectifs et les instruments de la politique économique	137
Chapitre 18 > Les fluctuations économiques et la politique de croissance conjoncturelle	145
Chapitre 19 > Le chômage	153
Chapitre 20 > Les politiques de l'emploi	161
Chapitre 21 > L'inflation	169
Chapitre 22 > Les politiques économiques de lutte contre l'inflation	177
<i>Entraînement à l'examen</i>	185
Fiches méthodes	187
Réflexion structurée > méthodologie et application	187
Calculs et représentations graphiques > méthodologie et application	189
Index	191

Les fonctions et les formes de la monnaie

1 chapitre

Le passage d'une économie de troc à une économie monétaire s'est réalisé progressivement.

Dans une économie de troc, des marchandises s'échangent contre d'autres marchandises alors que, dans une économie monétaire, c'est de la monnaie qui est échangée contre des marchandises.

La monnaie permet de réaliser des transactions et de fixer les termes de l'échange, c'est-à-dire d'attribuer une valeur d'échange à chaque marchandise sous la forme d'un prix (cf. cours de première).

Plus qu'un simple instrument des échanges, la monnaie est aussi un **actif**, c'est-à-dire l'une des formes de la **richesse** des agents économiques. Cette propriété permet aux agents économiques de conserver la monnaie pour l'utiliser à des fins de consommation future.

En ce sens, la monnaie remplit une troisième fonction qui est une fonction de **réserve de valeur**.

De nos jours, la monnaie existe sous des formes **fiduciaire et scripturale**.



THÈMES ÉTUDIÉS

- La monnaie :
 - instrument d'échange, de mesure et de réserve de valeur
 - actif liquide
- Les monnaies fiduciaire et scripturale
- Les instruments de paiement



MOTS-CLÉS

- Actifs
- Actif liquide
- Banque centrale
- Dématérialisation
- Dépôts à vue
- Économie de troc
- Économie monétaire
- Intermédiaire des échanges
- Monnaie
- Monnaie divisionnaire
- Monnaie électronique
- Monnaie fiduciaire
- Monnaie marchandise
- Monnaie métallique
- Monnaie scripturale
- Richesse
- Termes de l'échange
- Unité de compte
- Valeur faciale
- Valeur intrinsèque



REMUE-MÉNINGES

1. Comment le client règle-t-il son achat ?
2. Pour quelle raison le vendeur se montre-t-il surpris ? Selon vous, quelle solution aurait-il préférée pour le règlement de cet achat ?
3. La solution adoptée par le client et celle qu'aurait préférée le vendeur vous semblent-elles équivalentes ? Justifiez votre réponse.

A. LES FORMES ET LES FONCTIONS DE LA MONNAIE

Lorsque les échanges sont organisés sur la base du troc, différentes marchandises peuvent être utilisées comme **monnaie**. Dans une **économie monétaire**, la monnaie métallique se substitue aux marchandises.

Dans nos économies contemporaines, ce sont les formes fiduciaires et surtout scripturales de la monnaie qui s'imposent, cette dernière circulant grâce aux moyens de règlement.

1. De la monnaie marchandise à la monnaie métallique

Historiquement, on distingue la monnaie marchandise de la monnaie métallique. Ces deux formes de monnaie remplissent deux fonctions : celle d'intermédiaire des échanges d'une part et d'unité de compte d'autre part.

La monnaie marchandise et l'économie de troc

Dans une **économie de troc**, les marchandises s'échangent contre d'autres marchandises. Cette organisation des échanges possède deux inconvénients principaux :

- les désirs des coéchangistes peuvent ne pas coïncider.

Exemple : l'un des coéchangistes peut désirer échanger ses pommes contre des tomates, alors que celui qui possède des tomates souhaite les échanger contre des oranges. Dans ce cas, la volonté d'échanger ne peut se réaliser.

- la fixation des **termes de l'échange** peut poser problème.

Exemple : si celui qui désire des tomates trouve un individu prêt à lui échanger ses tomates contre des pommes, le problème d'évaluation des tomates en équivalent pommes va se poser.

Pour éviter ces deux inconvénients, une marchandise doit être désignée comme moyen de paiement accepté par tous. Cette monnaie est qualifiée de **monnaie marchandise**.

Exemple : cette monnaie marchandise peut être un coquillage. Il suffit de posséder des coquillages pour pouvoir acquérir d'autres biens, la valeur d'échange de ces biens étant exprimée en coquillages. Elle peut également être un métal quelconque : c'est cette dernière solution qui s'est imposée dans l'histoire.

QU'EST-CE QU'UNE ÉCONOMIE DE TROC ?

Économie dans laquelle l'organisation des échanges est telle que ce sont les marchandises qui s'échangent directement contre d'autres marchandises.

QU'EST-CE QU'UNE ÉCONOMIE MONÉTAIRE ?

Économie dans laquelle la monnaie sert d'équivalent général et d'instrument des échanges.

La monnaie métallique

Des métaux comme le fer, le cuivre, le bronze, l'argent ou l'or ont été utilisés pour produire de la **monnaie métallique**.

L'or et l'argent se sont vite imposés comme formes métalliques les plus appréciables du fait de leur inaltérabilité. Cette qualité permet de conserver et de stabiliser la valeur de la monnaie dans le temps.

La monnaie métallique possède une **valeur intrinsèque** qui peut être importante (la valeur du métal) et qui peut coïncider avec sa **valeur faciale**.

QU'EST-CE QUE LA VALEUR INTRINSÈQUE ?

C'est la valeur propre de chaque bien.

QU'EST-CE QUE LA VALEUR FACIALE ?

Valeur indiquée (frappée) sur une pièce de monnaie ou un billet de banque.

Les fonctions de la monnaie marchandise

La monnaie marchandise remplit deux fonctions essentielles :

- c'est une **unité de compte** : elle permet de mesurer et de comparer la valeur d'échange de chaque bien. Les termes de l'échange sont exprimés en monnaie marchandise.

Exemple : je sais qu'un Kg de tomates vaut 100 coquillages et qu'un Kg de pommes vaut 200 coquillages ; j'en déduis donc qu'un Kg de pommes vaut deux Kg de tomates.

- c'est un **instrument (ou intermédiaire) des échanges** : elle permet l'échange. Les biens s'échangent contre de la monnaie marchandise dont la possession permettra d'acquérir d'autres marchandises.

Après avoir étudié la monnaie marchandise et la monnaie métallique, nous allons à présent étudier la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale.

La construction européenne et ses objectifs

Le processus de construction européenne débute après la Seconde Guerre mondiale. Le traité de Rome de 1957, puis l'Acte unique de 1987 permettent de concrétiser le projet de réalisation d'un vaste marché unique.

La signature du traité de Maastricht en 1992 est la dernière étape importante. Ce traité aboutit en effet à la constitution de l'Union économique et monétaire.

Loin d'être achevé, ce processus se poursuit actuellement sous la forme d'un **élargissement** (intégration d'un nombre plus important de pays) et sous la forme d'un **approfondissement** (harmonisation des législations européennes et du domaine de compétence de l'Union européenne).



THÈMES ÉTUDIÉS

- L'Union européenne :
 - les étapes et les objectifs de l'Union européenne
 - le marché unique et la monnaie unique



MOTS-CLÉS

- Acte unique européen
- Marché unique
- Pacte de stabilité
- Processus d'approfondissement
- Processus d'élargissement
- Risque de change
- Système monétaire européen
- Traité de Maastricht
- Traité de Rome
- Union économique et monétaire



REMUE-MÉNINGES

1. Combien de pays sont membres de l'Union européenne aujourd'hui ?
2. Ce nombre peut-il évoluer dans les années à venir ?
3. Ce nombre correspond-il au nombre de pays qui ont adopté l'euro ?

A. LES GRANDES ÉTAPES DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

1. Le processus de construction du marché unique

C'est avec le **traité de Rome** de 1957 que débute le processus de construction du marché unique européen appelé également le marché commun.

L'**Acte unique européen** de 1987 a permis de relancer ce processus pour le faire aboutir au début des années 90.

Les traités fondamentaux du marché unique : le traité de Rome et l'Acte unique européen

• Le traité de Rome

Le **traité de Rome** est signé le 25 mars 1957 par six pays : la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne.

Il fonde la Communauté économique européenne (CEE) et entre en vigueur le 1^{er} janvier 1958.

Le premier objectif du traité de Rome est la mise en place, sur une période de douze ans, d'un **marché unique**. Pour cela, ce traité prévoit :

- l'instauration d'une union douanière entre les six États signataires du traité de Rome. Cette union douanière doit se traduire par la suppression des obstacles à la libre circulation des marchandises (suppression des contingentements et des droits de douane) et la mise en place d'une politique commerciale commune avec des tarifs douaniers extérieurs communs ;
- l'instauration de la libre circulation des services à l'intérieur du marché commun ;
- l'instauration de la libre circulation des facteurs de production (capital et travail) à l'intérieur du marché commun.

Le second objectif du traité de Rome est de favoriser le développement de politiques économiques communes (politiques agricole, industrielle, des transports, etc.).

• L'Acte unique européen

L'**Acte unique européen** est signé le 17 février 1986 et entre en vigueur le 1^{er} juillet 1987.

Cet acte unique contient un ensemble de propositions destinées à permettre l'achèvement du marché unique. Ces propositions sont les suivantes :

- supprimer les obstacles aux échanges de marchandises autres que les droits de douane et les contingentements. Il s'agit d'obstacles :
 - physiques (contrôle des marchandises au moment du franchissement des frontières),
 - techniques (réglementations et normes nationales qui portent sur les produits et les services),
 - fiscaux (les fiscalités nationales ne sont pas harmonisées),
- encourager la libre circulation des personnes et des capitaux en instaurant des mesures complémentaires.

Mots-clés

Acte unique européen.

Entré en vigueur le 1^{er} juillet 1987, il vise à instaurer des mesures permettant l'achèvement du marché unique.

Marché unique.

Institué par le traité de Rome de 1957, il prévoit la libre circulation des facteurs de production, des marchandises et des services au sein de la communauté économique européenne.

Risque de change.

La variation des taux de change des monnaies européennes entraîne un risque de pertes financières pour les agents économiques.

Système monétaire européen (SME).

Entré en vigueur en mars 1979, il permettait de maintenir les marges de fluctuation des monnaies des pays membres du système entre + et - 2,25 % d'un cours pivot.

Traité de Rome.

Entré en vigueur en mars 1957, il prévoit la constitution d'un marché commun entre six pays membres.

L'achèvement du marché intérieur

Le ralentissement des échanges intracommunautaires [...] va aboutir à une relance commerciale de la construction européenne. Elle se traduit par l'adoption de l'Acte unique et d'un livre blanc qui donne la liste des mesures à mettre en œuvre pour aboutir le 1^{er} janvier 1993 au grand marché intérieur européen. Il se caractérise par la suppression des obstacles non tarifaires aux échanges et des entraves à la libre circulation de la main-d'œuvre et des capitaux. Le cloisonnement des marchés des biens et des facteurs entraînait un coût élevé appelé le coût de la non-Europe.

Celui-ci a été évalué par une étude effectuée sous la responsabilité de P. Cecchini, ancien directeur général des services et la Commission [1988] : il s'élevait chaque année à plusieurs dizaines de milliards d'écus pour les citoyens de la Communauté. La suppression de ces obstacles non tarifaires doit se traduire par une

convergence moyenne des prix vers le bas. La marge de gain a été estimée entre 170 et 250 milliards d'écus [...].

Les barrières non tarifaires existantes étaient principalement les suivantes : les différences nationales de règles techniques ; les délais en douane et les autres charges administratives connexes dont les sociétés et les Administrations publiques doivent s'acquitter (paiement de la TVA) ; le manque d'ouverture des marchés publics peu accessibles à des fournisseurs étrangers même plus compétitifs ; les restrictions à la libre prestation de services ou à la liberté d'établissement pour certaines activités dans les États membres (services financiers, transports, etc.). La réalisation du Marché unique s'est effectuée par l'application de directives communautaires. La date d'achèvement du 1^{er} janvier 1993 constituait un objectif politique [...].

Source : Bernard Yvars. *L'économie de l'Union européenne*. Dunod. Collection « Les topos ». Septembre 2001.

1. Expliquez à quoi correspond le coût de la non-Europe et évaluez ce coût.
2. Citez des exemples d'obstacles non tarifaires qui entravent la constitution d'un marché unique en Europe.

Les avantages attendus du marché unique européen

Les avantages attachés à la taille du marché	La constitution d'un vaste marché commun incite les entreprises à augmenter leur taille. Les économies d'échelle se traduisent par une amélioration de leur compétitivité prix.
Les avantages attachés à la concurrence	Un marché plus vaste et plus ouvert signifie également un marché plus concurrentiel qui incite les entreprises à être plus compétitives sur les prix, mais aussi sur d'autres facteurs de compétitivité (la qualité, l'innovation, etc.).
Les avantages attachés au développement des échanges intracommunautaires	Le développement des échanges intracommunautaires doit avoir des effets bénéfiques en terme de croissance économique pour l'ensemble des pays membres.

La stabilisation des taux de change comme complément indispensable à la constitution d'un vaste marché commun

Les pays membres de la Communauté économique européenne disposent de monnaies nationales différentes : le franc français, la lire italienne, le deutsche Mark allemand, etc. L'existence de ces différentes monnaies est à l'origine d'un **risque de change** qui peut décourager les échanges intracommunautaires.

Exemple : un importateur français importe des produits allemands en mars 1975. La facture est de 10 000 DEM. Le règlement de cette facture est prévu fin avril 1975.

En mars 1975, 1 DEM = 3 FF. Fin avril 1975, 1 DEM = 4 FF.

En conséquence, l'importateur français subit une perte de change de 10 000 FF (40 000 FF - 30 000 FF). Cette perte financière s'explique par la perte de valeur du franc français par rapport au deutsche Mark entre la date d'importation et celle du règlement de la facture.

Le **système monétaire européen**, dont le fonctionnement débute en 1979, a pour objectif de maintenir les variations des taux de change des monnaies européennes participant au système dans des marges de fluctuation jugées tolérables. Dans un tel système, les banques centrales nationales doivent intervenir pour favoriser cette stabilisation des taux de change des pays participants au SME.

2. Le processus de construction de l'Union économique et monétaire (UEM)

La constitution d'une **Union économique et monétaire** est une étape supplémentaire vers une intégration plus poussée des économies européennes. Le traité de Maastricht instaure une monnaie unique et une politique monétaire unique tout en donnant une nouvelle orientation aux politiques économiques budgétaires nationales.

Le traité de Maastricht et ses conséquences

Le **traité de Maastricht** est signé le 7 février 1992 et entre en vigueur le 1^{er} novembre 1993. Il propose un ensemble de réformes majeures permettant d'aboutir à une Union économique et monétaire selon un calendrier très précis.

- La première phase doit permettre, notamment, l'achèvement du marché unique.
- La seconde phase, qui débute le 1^{er} janvier 1994, impose l'interdiction d'un financement des administrations publiques par la Banque centrale et crée un institut monétaire européen.
- La troisième phase, qui débute le 1^{er} janvier 1997, prépare la mise en place d'une monnaie unique et d'une politique monétaire unique.

Les pays qui souhaitent faire partie de l'Union économique et monétaire doivent respecter un ensemble de critères de convergence.

doc. 2

Les critères de convergence

L'appartenance d'un pays à l'union monétaire est subordonnée au respect, par les pays européens, de critères économiques de convergence précis :

- taux d'inflation n'excédant pas de plus de 1,5 % la performance des trois meilleures économies de la Communauté ;
- déficit budgétaire n'excédant pas 3 % du PIB ;
- dette publique n'excédant pas 60 % du PIB ;
- respect de la marge étroite de fluctuation des changes du SME sans dévaluation pendant au moins deux ans ;
- taux d'intérêt à long terme n'excédant pas, sur un an, de plus de 2 % la moyenne des trois États ayant réalisé les meilleures performances en matière de stabilité des prix.

Il existe en outre un critère d'admissibilité juridique : l'indépendance des banques centrales nationales pour toutes les tâches fondamentales du SEBC : politique monétaire, opérations de change et gestion des réserves de change, bon fonctionnement des systèmes de paiement [...]

Source : Jean-Pierre Patat. *Histoire de l'Europe monétaire.*
© Éd. La Découverte. Collection Repères. Mai 2005.

1. L'adhésion à l'UEM est-elle automatique ?
pour tous les pays membres de la Communauté européenne ?
2. Quels sont les critères à respecter ?

Le traité de Maastricht aboutit à la création de la Banque centrale européenne et de la monnaie unique en 1999.

Ce traité impose aux pays membres de l'Union économique et monétaire de respecter un **pacte de stabilité** et de croissance qui limite :

- le déficit budgétaire à 3 % du PIB,
- et la dette publique à 60 % du PIB.

Ces deux critères contraignent très fortement les politiques budgétaires nationales.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES DATES DE LA CRÉATION DE L'EURO ?

31 décembre 1998. Fixation irrévocable des parités des monnaies devant fusionner dans l'euro et détermination des taux de conversion euro/monnaies nationales. Un euro vaut 6,55957 francs.

4 janvier 1999. L'euro est coté sur le marché des changes et s'affiche à 1,1863/65 contre le dollar.

Janvier 1999. Création du SME bis. La drachme grecque et la couronne danoise intègrent ce nouveau mécanisme. La Banque centrale européenne et les onze banques centrales membres de la zone euro constituent l'Eurosystème en charge de la gestion de la monnaie unique et de la politique monétaire unique.

1^{er} janvier 2001. La Grèce entre dans la zone euro qui compte désormais 12 pays membres.

1^{er} janvier 2002. Introduction des billets et des pièces en euros. Les banques ne délivrent plus les anciennes monnaies nationales.

17 janvier 2002. Les billets et les pièces en francs n'ont plus cours légal.

Source : Jean-Pierre Patat. *Histoire de l'Europe monétaire.*
© Éd. La Découverte. Collection Repères. Mai 2005.

Elle devrait compter 27 États membres en 2007 avec l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie.

L'élargissement de l'Union monétaire

Seuls 12 pays ont adopté l'euro comme monnaie et accepté un transfert de souveraineté de la politique monétaire à la BCE. L'élargissement de l'**Euroland**♦ nécessite le respect des critères de Maastricht.

mot-clé

Processus d'approfondissement.

Ce processus doit permettre d'harmoniser un ensemble de législations et de politiques économiques.

2. Le processus d'approfondissement

Il existe encore aujourd'hui de très fortes disparités en ce qui concerne le poids des prélèvements obligatoires et les législations sociales. Le **processus d'approfondissement** appelle une harmonisation des législations fiscales et sociales.

La question de l'harmonisation fiscale

Il existe en Europe des disparités très importantes au niveau de la fiscalité des États membres. Ces disparités affectent aussi bien la fiscalité sur l'épargne, que celle pesant sur les entreprises et les ménages.

La question de l'harmonisation sociale

Tout comme dans le domaine fiscal, il existe des différences au niveau des législations sociales en Europe.

doc. 4

Des systèmes sociaux très diversifiés

Des durées et des taux d'indemnisation du chômage propres à chaque pays

S'il est un domaine où l'absence d'harmonisation est la plus spectaculaire, c'est bien celui de la durée et du taux d'indemnisation des chômeurs. En ce qui concerne la durée d'indemnisation, sur la base d'informations de l'UNEDIC, année 2001, elle était la plus faible en Italie (180 jours) et la plus importante, puisque illimitée, en Belgique. Pour les autres pays, parmi les quinze, elle était comprise entre 182 et 974 jours en Allemagne, entre 140 et 365 jours en Autriche, plafonnée à 1 356 jours au Danemark, de 120 à 720 jours en Espagne, plafonnée à 500 jours en Finlande, comprise entre 125 et 300 jours en Grèce, comprise entre 156 jours et 390 jours en Irlande, comprise entre 365 et 730 jours au Luxembourg, comprise entre 930 et 1 295 jours aux Pays-Bas, et comprise entre 300 jours et 450 jours en Suède [...].

Si maintenant, on s'intéresse aux systèmes d'indemnisation, c'est toujours autant l'auberge espagnole. Pour certains pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Suède), l'indemnité est le pourcentage d'un salaire de référence de 1 220 euros. Pour d'autres (Espagne, Finlande), l'indemnisation repose sur une partie fixe et un pourcentage de salaire [...].

En 2001, au sein des quinze, la durée moyenne d'indemnisation était comprise entre 300 et 700 jours, pour une indemnisation moyenne de 710 euros. Depuis cette date, la durée moyenne et l'indemnisation moyenne ont baissé [...].

Le financement des politiques familiales : le grand écart

Sur une base de statistiques 2002-2003, les dépenses publiques consacrées aux familles et aux enfants représentaient, sur la période 2001-2002, en moyenne 2,2 % du produit intérieur brut (PIB), et 8,5 % des prestations sociales. Ces moyennes masquent une très grande dispersion et une très grande diversité du financement de ces politiques selon les pays.

Entre l'Espagne, où l'on consacre 2 % du PIB à ces politiques, et le Luxembourg qui y consacre 16 %, le coefficient multiplicateur est de huit, c'est considérable [...].

Source : Henri-Louis Védie. *L'Europe à vingt-cinq*. Dunod. Les Topos. Août 2004.

- ?
1. Quel est le pays qui a la plus faible durée d'indemnisation du chômage et celui qui a la plus forte durée d'indemnisation du chômage en Europe ?
 2. Quel est le pays qui consacre le moins de dépenses publiques à la politique familiale et celui qui consacre le plus de dépenses publiques à la politique familiale en Europe ?